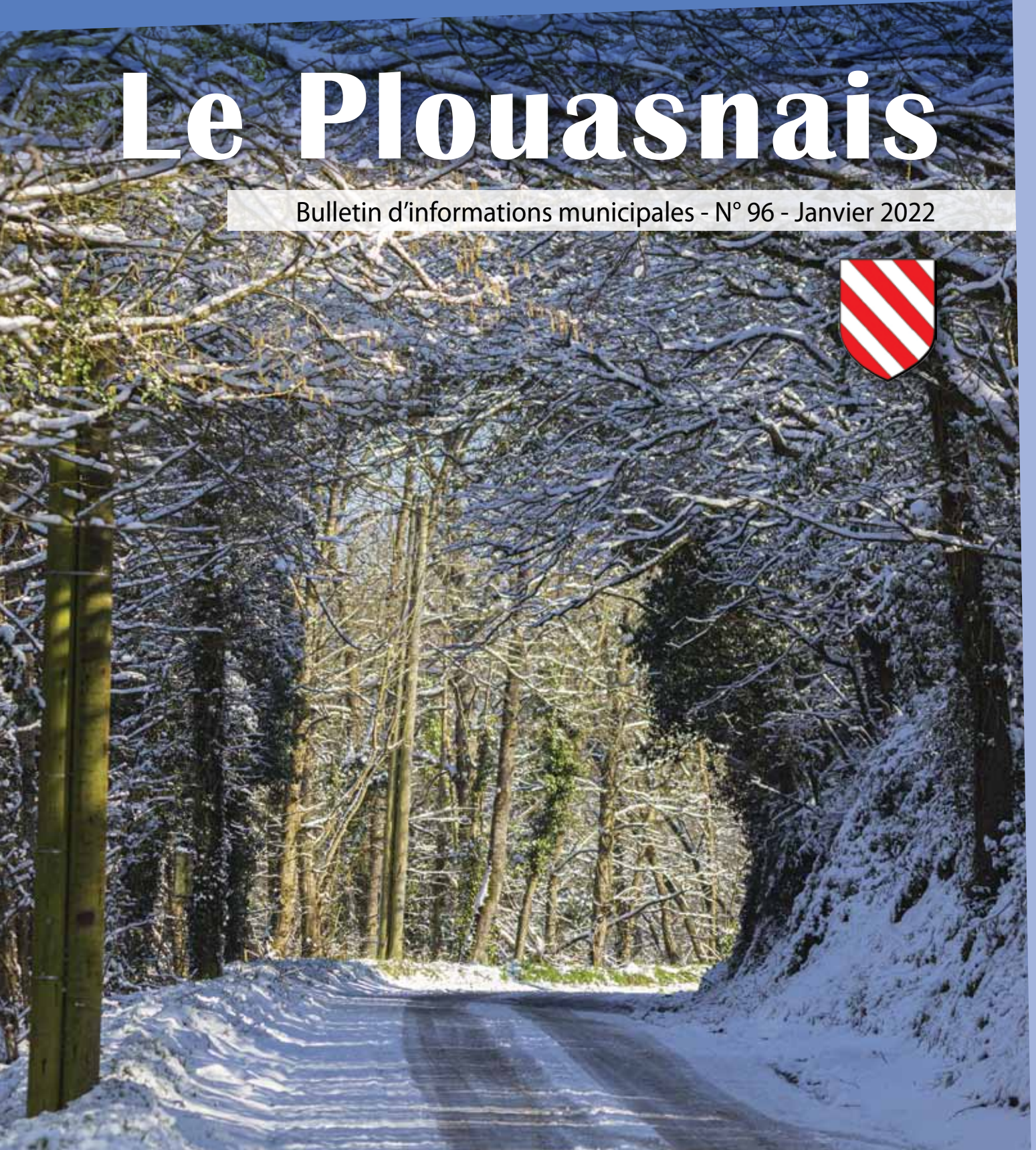


Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 96 - Janvier 2022



Octobre Rose

Mais aussi...

Les résumés des Séances du Conseil Municipal
Des informations communales & pratiques
L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

Sommaire

5 Réunions du Conseil Municipal

- Les séances de juin à novembre 2021

10 Informations administratives

- Les dangers du monoxyde de carbone (CO)
- Journée Défense Citoyenne
- Le pass Culture s'ouvre aux moins de 18 ans !
- 14^{ème} Comptage des oiseaux des jardins

14 État civil et urbanisme

15 Informations communales

- Tarifs des locations des salles communales 2022

16 Écoles

- École primaire publique de Plouasne
- École privée Saint Joseph

20 Vie associative

- Association plouasnaise des bout'chous
- Comité des fêtes
- Plouanad en scène
- Plouasne en folie
- Cercle culturel Rance Linon
- Gym pour adultes
- Utilisons nos mains
- Etyope Zumba Plouasne
- Le club de la bonne humeur
- L'annuaire des associations

26 Artisanat & Entreprises

- L'Annuaire Professionnel Plouasnaï

28 Les numéros utiles

L'actualité de la commune sur : www.plouasne.fr

Mais aussi sur la page Facebook : @CommunedePlouasne
et sur Instagram : @plouasne_22830
N'hésitez pas partager vos informations et vos photos,
nous les relayerons avec plaisir.



MAIRIE DE PLOUASNE

- >>> Place de l'église 22830 PLOUASNE
- >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19 - Fax : 02 96 86 42 40
- >>> Courriel : mairie.plouasne@wanadoo.fr

L'AGENCE POSTALE

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 500 € par période de 7 jours)

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI	09h00 à 10h30
SAMEDI	10h00 à 12h30

HORAIRES DE LA MAIRIE & AGENCE POSTALE

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	14h à 16h30
Mardi	9h à 12h	14h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	fermé
Jeudi	fermé	14h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	15h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h30 & Samedi 10h à 17h30



Le mot du Maire

Plouasnaises, Plouasnais,

Nous allons, dans quelques jours, tourner la page de l'année 2021. Nous espérons à cette occasion pouvoir oublier la pandémie COVID qui nous a tous touchés, hélas il semblerait que ce virus va encore nous accompagner en ce début d'année 2022 et qu'il va nous falloir continuer à vivre avec.

Alors que les activités professionnelles avaient repris depuis quelques mois, que les associations réorganisaient des animations, qu'avec les familles et les amis nous reprenions la vie d'avant, cette nouvelle alerte épidémique va nous obliger à rester vigilants, même si le gouvernement semble nous fixer moins de contraintes...

En cette fin d'année, je souhaite avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés en 2021, pour plusieurs partis trop jeunes. A tous ceux qui ont été frappés par ces douloureuses épreuves, j'adresse au nom des élus nos plus chaleureuses pensées et l'expression de notre profonde sympathie.

Au cours de l'année qui s'achève, les élus ont finalisés les projets de la place de l'église avec l'embellissement de cet espace central de cœur de bourg. La rue François Letellier est enfin terminée, elle est agréable à circuler et la vitesse réduite. Le lotissement des Aulnes va accueillir deux nouveaux propriétaires, il ne reste plus que deux lots disponibles. Le lotissement des Mares voit le démarrage de cinq maisons nouvelles, d'autres vont bien évidemment suivre.

Concernant les résidences seniors dont je fais état depuis plusieurs années, les lots sont enfin attribués et les entreprises retenues, je pense que les travaux devraient enfin débuter en janvier 2022.

Nous avons également lancé l'agrandissement et la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la Mairie. Le permis a été déposé, si ce dernier ne fait pas l'objet de modifications, un démarrage des travaux est envisagé en mars.

Parallèlement une étude urbaine à laquelle participent des administrés et des élus est en cours, elle doit nous permettre de nous projeter pour le devenir du centre bourg à un horizon de 5, 10 voire 15 ans. Nous aurons un premier retour de cette étude en février, puis après quelques réunions de confirmation des orientations, le projet fera l'objet d'une présentation publique au cours du premier trimestre 2022.

Nous allons aussi avoir d'autres décisions à prendre et projets à finaliser, dont le boulodrome, pour lequel nous devrions prochainement débuter la phase architecte. En parallèle nous allons lancer la réhabilitation de 3 logements au-dessus du restaurant.

Récemment, nous avons reçu le rapport des conséquences du vieillissement de notre église. Un budget important devra lui être consacré si l'on veut préserver son ouverture au public. À l'appui des éléments de l'étude reçue, le conseil va étudier les risques, les besoins et les coûts de sécurisation et de remise en état.

Pour les autres projets, sécurité routière, parcours sportif et aménagement du jardin du presbytère, nous avons pris un peu de retard, mais les dossiers vont rapidement évoluer dans les prochains mois.

En cette fin d'année, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes et vous adresse tous mes vœux de joies, de bonheur, de santé sans laquelle il n'est rien et de réussite pour 2022.

Je vous invite aux traditionnels vœux de la mairie, le 15 janvier 2022 à 11h 00 à l'Espace Dériole.

Amitiés et très belle et heureuse année 2022.

Le Maire, Michel DAUGAN



Michel DAUGAN
Maire de Plouasne
Conseiller Départemental



Norbert SIMONET
1^{ère} Adjoint
Affaires Générales



Christine BOUCHET
2^e Adjointe
Éducation



Bertrand GALLÉE
3^e Adjoint
Voirie, Travaux



Corinne GESFEROIS
4^e Adjoint
Affaires sociales



Yves BAZY
5^e Adjoint
Urbanisme



Antoine CHATAIN
1^{er} Conseiller délégué
Jeunesse et Sport



Marie-Yvonne DAUGAN
2^{ème} Conseillère déléguée
Culture et Patrimoine



Anthony RIGOLLE
3^{ème} Conseiller délégué
Communication



Elisabeth BORDEAU
4^{ème} Conseillère déléguée
Développement durable



Stéphanie ROBERT
Conseillère Municipale
Binôme 1^{er} Adjoint



Claire PRECHOUX
Conseillère Municipale
Binôme 2^{ème} Adjointe



Alain CRETZAZ
Conseiller Municipal
Binôme 3^{ème} Adjoint



Sophie HOUITTE
Conseillère Municipale
Binôme 4^{ème} Adjointe



Adrien MENIER
Conseiller Municipal
Binôme 5^{ème} Adjoint



Alain GALLAIS
Conseiller Municipal
Binôme 1^{er} Conseiller Délégué



Joëlle MOMEUX
Conseillère Municipale
Binôme 2^{ème} Conseillère Déléguée



Jean-Michel HAMONET
Conseiller Municipal
Binôme 3^{ème} Conseiller Délégué



Béatrice TIPPING
Conseillère Municipale
Binôme 4^{ème} Conseillère Déléguée

Séance du 24 juin 2021

■ RÉFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL COMMUNAL MIS À DISPOSITION DE L'ASSOCIATION « LES FOURMIS SOLI'TERRE »

Dans le cadre de l'entretien couverture ardoises et zingueries de la toiture du local communal mis à disposition de l'association « Les fourmis Soli'Terre », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis de l'entreprise DEGABY-LEVACHER pour un montant de 475.87 € HT soit 571.04 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir le devis de l'entreprise DEGABY-LEVACHER pour un montant de 475.87 € HT soit 571.04 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

■ MODIFICATION DE LA CONVENTION PUP

EXTENSION RÉSEAU ÉLECTRIQUE PARCELLE EN°1176 SUITE À CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Suite au changement de propriétaire de la Parcelle E n°1176, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Extension réseau électrique Parcelle En°1176, au nom de Monsieur et Madame Eric LEVEILLARD domiciliés à Carros 22830 Plouasne, (Délibération du 26 février 2020) et de libeller ladite convention au nom du nouveau propriétaire Monsieur Félix CREN domicilié église de Couadan 35190 Saint-Domineuc, afin qu'il s'acquitte du coût de l'extension de la ligne facturée 2.933,50 € par la Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de modifier la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Extension réseau électrique Parcelle En°1176, au nom de Monsieur et Madame Eric LEVEILLARD domiciliés à Carros 22830 Plouasne, (Délibération du 26 février 2020) et de libeller ladite convention au nom du nouveau propriétaire Monsieur Félix CREN domicilié église de Couadan 35190 Saint-Domineuc, afin qu'il s'acquitte du coût de l'extension de la ligne facturée 2.933,50 € par la Mairie.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

■ LOTISSEMENT DES MARES NUMÉROTATION POUR ADRESSES POSTALES

Afin de permettre au concessionnaire Télécom de réaliser les travaux de fourniture Internet sur le lotissement des Mares il est nécessaire d'attribuer une numérotation

et des noms de rue à ce nouveau lotissement (adresses postales). Cette numérotation sera adressée à la Préfecture pour validation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de numérotation suivante du lotissement des Mares :

- Parcelle 01 = 1 Parcelle 02 = 9 Parcelle 03 = 11
- Parcelle 04 = 3 Parcelle 05 = 5 Parcelle 06 = 7
- Parcelle 07 = 13 Parcelle 08 = 15 Parcelle 09 = 17
- Parcelle 10 = 19 Parcelle 11 = 12 Parcelle 12 = 14
- Parcelle 13 = 6 Parcelle 14 = 10 Parcelle 15 = 4
- Parcelle 16 = 8 Parcelle 17 = 2
- 4 logements sociaux de 16 à 22
- Local communal n°21
- 6 logements sociaux de 23 à 33

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de numéroter les parcelles du lotissement des Mares comme suit :
 - Parcelle 01 = 1 Parcelle 02 = 9 Parcelle 03 = 11
 - Parcelle 04 = 3 Parcelle 05 = 5 Parcelle 06 = 7
 - Parcelle 07 = 13 Parcelle 08 = 15 Parcelle 09 = 17
 - Parcelle 10 = 19 Parcelle 11 = 12 Parcelle 12 = 14
 - Parcelle 13 = 6 Parcelle 14 = 10 Parcelle 15 = 4
 - Parcelle 16 = 8 Parcelle 17 = 2
 - 4 logements sociaux de 16 à 22
 - Local communal n°21
 - 6 logements sociaux de 23 à 33
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Séance du 22 juillet 2021

■ CANDIDATURES POUR L'ÉTUDE URBAINE

Dans le cadre de l'étude urbaine la commune a réceptionné deux offres. Après dépouillement et étude des candidatures par Dinan Agglomération, puis le 20 juillet, audition des deux cabinets, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la candidature du cabinet « Atelier du Canal », pour un montant de 34 955 € HT soit 41 496 € TTC avec l'option « concertation avec la population ».

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à la majorité 18 voix Pour et 1 abstention :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir la candidature du cabinet « Atelier du Canal », pour un montant de 34 955 € HT soit 41 496 € TTC avec l'option « concertation avec la population ».
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

■ COÛT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE

Suite à réception de la synthèse financière du cabinet CRESTO MODULES, pour les travaux de rénovation et de mises aux normes de la Mairie, conformément aux plans présentés au Conseil du 24 juin, Monsieur le Maire énonce le détail chiffré des opérations sur l'existant et en extension et propose de ne retenir que les travaux relevant de l'extension afin de rester dans l'enveloppe initialement fixée. Il précise qu'une réunion sera rapidement planifiée avec le cabinet afin d'affiner les plans et les coûts.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de ne retenir que les travaux relevant de l'extension afin de rester dans l'enveloppe initialement fixée.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Séance du 23 septembre 2021

■ DEMANDE DE FINANCEMENT 2021 FRANCE SERVICES AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

Suite à la labellisation, le 06 juillet 2021, de la « Maison France Services itinérante de Plouasne » par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) Monsieur le Maire, conformément à la délibération n°18-02-2021 (Acquisition bus France Services-Demande de subventions), propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention forfaitaire pour un montant de 30 000€ au titre du Fonds National France Services auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de solliciter une subvention forfaitaire pour un montant de 30 000€ au titre du Fonds National France Services auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

■ VENTE D'UN CHEMIN À CÔTÉ DE LA MAISON BEL-AIR

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal, qu'il a été sollicité par l'acheteur de la maison située au lieu-dit Bel-Air, pour l'achat du chemin communal attenant, chemin qui n'a aucun débouché. Il informe également les élus qu'il a demandé à l'acquéreur de faire abattre les sapins côté bourg pour préserver le réseau téléphonique et limiter les nuisances agricoles. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une enquête publique pour la vente du chemin à côté de la maison Bel-Air.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire à lancer une enquête publique dans le cadre de la vente du chemin communal du lieu-dit Bel Air.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, selon l'issue de l'enquête publique à vendre ce chemin communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ ENLÈVEMENT DES VÉHICULES STATIONNÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE AUX LIEUX-DITS LA VILLAISE ET LE HIL

L'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) reconnaît au Maire la compétence en matière de police de la circulation et du stationnement sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique, sans distinction entre celles qui font partie du domaine communal et celles qui relèvent de propriétés privées, afin d'assurer la sûreté et la commodité du passage. Sur la commune deux véhicules « en voie d'épavisation » aux lieux-dits La Villaise et le Hil peuvent être mis d'office à la fourrière et livrés à la destruction en application de l'article L.325-1 du Code de la route. Si le propriétaire est connu, il doit rembourser les frais d'enlèvement ; s'il est inconnu, ces frais incombent à la Mairie. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire enlever les véhicules « en voie d'épavisation » aux lieux-dits La Villaise et Le Hil et de faire rembourser les frais de ces enlèvements aux propriétaires, dès lors qu'ils sont connus.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de faire enlever les véhicules « en voie d'épavisation » aux lieux-dits La Villaise et Le Hil et de faire rembourser les frais de ces enlèvements aux propriétaires, dès lors qu'ils sont connus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ ACHAT D'UNE ENSEIGNE POUR LE BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Afin de bien identifier, sur la commune, le bâtiment abritant les Services Techniques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser une enseigne « Services Techniques » sur laquelle figurera le blason et le nom de la commune. La société SMPE22 a été sollicitée et propose deux devis :

- Fond Panneau Composite Gris anthracite 7016 – épaisseur 3 mm format pour le fond blanc 4005 x 1200 x 3 mm. Pour un montant de 557.95 € HT soit 669.54 € TTC.
- Fond Panneau Composite Gris anthracite 7016 – épaisseur 3 mm format pour le fond blanc 3005 x 1005 x 3 mm. Pour un montant de 568.75 € HT soit 682.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de faire réaliser une enseigne « Services Techniques » sur laquelle figurera le blason et le nom de la commune.
- **RETIENT** le devis de la société SPME22 d'un montant de 557.95 € HT soit 669.54 € TTC, pour la réalisation d'un panneau Fond Composite Gris anthracite 7016 – épaisseur 3 mm format pour le fond blanc 4005 x 1200 x 3 mm.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT LANTRAN AVEC LA FAMILLE SAHISA - NIZAN

Dans le cadre de la vente d'un terrain communal au lieu-dit Lantran avec la famille SAHISA-NIZAN, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les frais du géomètre mandaté et du notaire retenu, pour l'acte soient à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de faire régler par l'acquéreur les frais du géomètre mandaté et du notaire retenu pour l'acte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ PARTICIPATION AUX NOUVEAUX TARIFS DE LA CANTINE DES ENFANTS DE PLOUASNE SCOLARISÉS À LA CHAPELLE CHAUSSÉE

Le Conseil Municipal de la Chapelle Chaussée a décidé, à compter du 1er septembre 2021, de facturer 4€ contre 3.60€ pour les familles chapelloises et de facturer 5.85€ le repas pour les enfants extérieurs. La commune précise qu'elle ne peut plus assurer le reste à charge élevé pour les déjeuners pris par les enfants provenant d'autres communes et sollicite la prise en charge de la différence, soit 1.85€ par les enfants provenant d'autres communes, ce qui permettra aux familles de ne régler que 4€ comme les familles chapelloises.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune ne prenne pas à sa charge les 1.85 € de différence par repas pour les 4 enfants concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire que la commune ne prenne pas à sa charge les 1.85 € de différence par repas pour les 4 enfants concernés.

Séance du 28 octobre 2021

■ SONDAGES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE L'AUBERGE PLOUASNAISE EN LOGEMENTS

Dans le cadre du projet de réhabilitation des étages de l'ancien hôtel de l'Auberge plouasnaise en logements (3 duplex envisagés), le Conseil municipal par délibération n°10/09/2021 a donné son accord pour faire vérifier la capacité portante et connaître l'état de conservation des planchers bois (environ 330 m² sur 2 niveaux), avant de lancer la programmation de cette opération. Trois entreprises ont été consultées : KOAD STRUCTURES, BUREAU VERITAS SOLUTION, QSB Rennes, deux ont fourni un devis :

- KOAD STRUCTURES pour un montant de 1200 € HT soit 1440.00 € TTC

- BUREAU VERITAS SOLUTION pour un montant de 2200.00 € HT tarif forfaitaire auquel il convient d'ajouter la somme de 500 € pour une vacation à la demi-journée ou la somme de 900 € pour une vacation d'une journée.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de KOAD STRUCTURES pour un montant de 1200 € HT soit 1440.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le devis de KOAD STRUCTURES pour un montant de 1200 € HT soit 1440.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ RÉALISATION D'UN FORAGE POUR L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DU TERRAIN DE FOOTBALL, DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU VÉLODROME PAR DINAN AGGLOMÉRATION

Dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération, Monsieur le Maire propose de faire réaliser un forage passant sous la piste du vélodrome afin de faciliter l'évacuation des eaux du terrain de football.

Compte tenu de la spécificité des travaux Monsieur le Maire propose de retenir le devis de AMOR FORAGE pour un montant de 2330.00 € HT soit 2796.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le devis de AMOR FORAGE pour un montant de 2330.00 € HT soit 2796.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ INSTALLATION DE PARAFOULDRES DE TYPE 1 ET 2 SUR L'ÉGLISE

Suite à l'intervention de maintenance de l'installation campanaire (cloches et carillons) et paratonnerre l'absence de parafoudre a été relevée, alors que les parafoudres sont obligatoires lors de la présence d'un paratonnerre.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de faire installer, par l'entreprise BODET CAMPANAIRE, mandatée pour les opérations de maintenance, les parafoudres obligatoires au disjoncteur général (Type 1) et au coffret cloches (type 2), pour un montant 1331.10€ HT, soit 1597.32€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de faire installer, par l'entreprise BODET CAMPANAIRE, mandatée pour les opérations de maintenance, les parafoudres obligatoires au disjoncteur général (Type 1) et au coffret cloches (type 2), pour un montant 1331.10€ HT, soit 1597.32€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

■ RÉALISATION D'UN DISPOSITIF D'ÉTANCHÉITÉ AUX EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU VÉLODROME PAR DINAN AGGLOMÉRATION - TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération, suite à des réclamations de Monsieur et Madame DALLET, propriétaires de l'habitation jouxtant le vélodrome et subissant des infiltrations d'eaux pluviales en provenance du vélodrome, le Conseil municipal par délibération n°07/09/2021 a donné son accord pour que la commune prenne à sa charge la réalisation d'un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales avec construction d'un muret, afin de préserver le mur de cette habitation.

Pour la réalisation des travaux de terrassement, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise SARL TD2A pour un montant de 4973 € HT soit 5968.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le devis de la SARL TD2A pour un montant de 4973.00 € HT soit 5968.20 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ RÉALISATION D'UN DISPOSITIF D'ÉTANCHÉITÉ AUX EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU VÉLODROME PAR DINAN AGGLOMÉRATION - TRAVAUX DE MAÇONNERIE

Dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération, suite à des réclamations de Monsieur et Madame DALLET, propriétaires de l'habitation jouxtant le vélodrome et subissant des infiltrations d'eaux pluviales en provenance du vélodrome, le Conseil municipal par délibération n°07/09/2021 a donné son accord pour que la commune prenne à sa charge la réalisation d'un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales avec construction d'un muret, afin de préserver le mur de cette habitation.

Pour la réalisation des travaux de maçonnerie, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise L2C pour un montant de 7477.00 € HT soit 8972.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le devis de la SARL TD2A pour un montant de 7477.00 € HT soit 8972.40 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Séance du 25 novembre 2021

■ FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UNE BORNE POUR LE PONT BASCULE

Suite à l'intervention de maintenance de l'entreprise BAILLEHAICHE sur le pont bascule de la commune, il est nécessaire, pour son bon fonctionnement, de procéder au remplacement d'une borne P.M LS 1000 par une borne D.A. série 3590.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de faire installer et mettre en service cette borne par l'entreprise BAILLEHAICHE, mandatée pour les opérations de maintenance, pour un montant de 8125.00 € HT, soit 9750.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur de faire installer et mettre en service une borne pour le pont bascule par l'entreprise BAILLEHAICHE, mandatée pour les opérations de maintenance, pour un montant de 8125.00 € HT, soit 9750.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

■ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE FRANCE SERVICES ITINÉRANT

A l'instar des 11 communes bénéficiaires ayant signé la convention de partenariat pour le fonctionnement de l'espace France Services Itinérant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer également cette convention qui précise la contribution financière de la commune au prorata du nombre d'habitants soit pour Plouasne 2868.45€ par an.

La participation sera effectuée en deux versements au cours de l'année soit 1434.23€ à la signature de la convention et le solde 1434.23€ six mois plus tard.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat pour le fonctionnement de l'espace France Services Itinérant et de contribuer financièrement à hauteur de 2868.45€ par an, soit comme stipulé 1434.23€ à la signature de la convention et le solde 1434.23€ six mois plus tard.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ VOIRIE – DÉCLARATION DU NOUVEAU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la longueur de la voirie communale doit être modifiée à la hausse avec l'ajout de nouvelles rues dans le lotissement « Les Mares ».

En effet, la longueur de la voirie communale est un des facteurs pour le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée à la commune par l'Etat.

Le dernier recensement a eu lieu en septembre 2016. Le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) indique que la dotation de solidarité rurale est calculée en fonction de la longueur de voirie.

Cette disposition impose de ne retenir qu'une voirie exprimée en mètres linéaires et non une voirie dont la surface serait exprimée en mètres carrés ou en ares.

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

En outre, l'article R. 2334-6 du CGCT indique que les données à prendre en compte s'apprécient au 1er janvier de l'année précédant l'exercice au titre duquel est faite la répartition.

Par conséquent pour une prise en compte au 1er janvier 2023, le Conseil Municipal doit avoir délibéré avant le 31 décembre 2022.

La délibération n°05-09-2016 fait état de 85 101 mètres linéaires. Les nouvelles rues du Lotissement « Les Mares » va porter ce nombre à 85 505 mètres linéaires.

Le tableau en annexe de cette délibération détaille la longueur de toute la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** le linéaire de voirie communale de 85 505 mètres linéaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME AUDREY GROSSET, SECOND AGENT FRANCE SERVICE ITINÉRANT

Dans le cadre du bon fonctionnement de l'espace France Services itinérant de Plouasne, compte tenu des permanences tenues sur 14 communes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de madame Audrey GROSSET et de le faire passer de 24h00 à 28h00 par semaine.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de madame Audrey GROSSET et de le faire passer de 24h00 à 28h00 par semaine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX EAU POTABLE ET EAUX USÉES DES LOTS AB 0365 ET AB 0366 DU LIEU-DIT LA MARE D'EN BAS

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de prendre à la charge de la commune le raccordement aux réseaux d'eau potable et eaux usées des lots AB 0365 et AB 0366 du lieu-dit « La Mare d'en Bas », dans le cadre de la vente de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de prendre à la charge de la commune le raccordement aux réseaux d'eau potable et eaux usées des lots AB 0365 et AB 0366 du lieu-dit « La Mare d'en Bas »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

A l'approche des épisodes de froid, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

PROVOCANT PLUSIEURS DÉCÈS PAR AN, CE GAZ INODORE ET INVISIBLE EST LA PREMIÈRE CAUSE DE MORTALITÉ PAR GAZ TOXIQUE EN FRANCE.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- **Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;**
- **Arrêter les appareils de combustion si possible ;**
- **Faire évacuer les lieux ;**
- **Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;**
- **Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.**

Journée Défense Citoyenneté (JDC)

■ Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

■ Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- **Français de naissance** : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.
- **Jeune devenu Français** : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- **Jeune pouvant rejeter la nationalité Française** : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

■ Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur Place : En Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.



À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

■ **Effet du recensement** : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

■ **Suite du recensement** : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Permis de conduire & Immatriculations

■ Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration. Rendez-vous sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture !

■ Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Rendez-vous sur :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.

Une nouvelle référente à l'Office de Tourisme !

2022 approche et c'est l'occasion pour Dinan-Cap Fréhel Tourisme de renouveler sa campagne de partenariat avec un accès à l'ensemble de ses services : commercialisation, promotion, valorisation, conseils...

Le pôle relations professionnelles et qualification de l'offre de l'Office de Tourisme permet de mener à bien de nombreuses actions pour renforcer la synergie entre les bureaux d'informations et les professionnels. Le partenariat permet aux acteurs locaux de bénéficier d'un accompagnement, d'être visible et de développer le chiffre d'affaires de son activité.

■ **Pour plus de renseignements**, contactez dorénavant Marie Carrée. Conseillère en séjour depuis 9 ans à Dinan-Cap Fréhel Tourisme, elle sera désormais votre contact privilégié en charge des relations entre l'Office de Tourisme et les professionnels de la commune. Marie sera disponible pour vous rencontrer et vous présenter l'offre de partenariat à l'adresse suivante :

m.carree@dinan-capfrehel.com

■ **Pour toute demande** concernant un meublé de tourisme, adressez vous à Maria Le Bot, chargée des relations hébergeurs auprès des meublés et chambres d'hôtes. Maria répondra à toutes vos demandes sur :

m.lebot@dinan-capfrehel.com

■ **Vous êtes organisateur** d'un événement et vous souhaitez le valoriser ? L'Office de Tourisme répertorie et valorise tout au long de l'année les différentes animations proposées par la commune ou une association. Pour augmenter la visibilité d'une de vos manifestations, contactez Virginie Allory à cette adresse :

festivites.dinancapfrehel@gmail.com

Le pass Culture s'ouvre aux moins de 18 ans !

Fort de son succès et de ses 750 000 bénéficiaires, le pass Culture s'adresse désormais aux jeunes dès le collège.

A partir de janvier, chaque jeune pourra bénéficier, dès 15 ans, d'un compte personnel pass Culture et d'un crédit associé. La plate-forme s'enrichit également d'une interface à destination des professeurs, qui facilitera la réalisation de sorties et d'activités culturelles collectives pour les classes de la 4^{ème} à la terminale. Mobilisant un partenariat interministériel renforcé autour des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, le pass Culture trouve aujourd'hui toute sa place dans la vie culturelle des jeunes, en les rendant acteurs de leur parcours d'éducation artistique pour mieux les accompagner vers l'autonomie de leurs pratiques culturelles.

■ Ce qui change à partir du 7 janvier

Le pass Culture étend son offre aux moins de 18 ans.

A partir de janvier, les jeunes de 15 à 17 ans, scolarisés ou non, recevront un crédit cumulable chaque année : 20 € l'année des 15 ans, 30 € l'année des 16 ans et 30 € celle des 17 ans. Toutes les offres postées sur l'interface professionnelle à destination des jeunes majeurs seront également réservables par des mineurs, à l'exception des jeux vidéo et des offres numériques payantes, hors presse en ligne et e-books.

■ Une offre collective (ou scolaire) vient s'ajouter à l'offre individuelle

Un dispositif complémentaire de propositions d'activités en temps scolaire vient contribuer à la généralisation d'une éducation artistique et culturelle de qualité. Chaque établissement scolaire de l'enseignement public ou privé sous contrat bénéficiera, pour l'année scolaire, d'un montant global calculé au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque niveau d'enseignement concerné, selon le barème suivant : 25 € pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} ; de 30 € pour les élèves de seconde et de CAP ; de 20 € pour les élèves de première et de terminale. Dès le mois de décembre, les structures déjà partenaires des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale répertoriées sur ADAGE, une application dédiée à la généralisation de l'EAC sur le temps scolaire, pourront renseigner des offres collectives. Cette option sera progressivement ouverte à d'autres acteurs présents sur le pass Culture.

■ Les prochaines étapes

En phase de test depuis septembre, le dispositif va se généraliser en janvier 2022. Il continuera à évoluer en fonction de vos retours d'expérience afin de s'adapter à l'ensemble des pratiques existantes. Retrouvez sur le site du pass Culture toutes les pages de FAQ mises à jour au fur et à mesure de vos questions et retours d'expérience.



pass.culture.fr



14^e Comptage des oiseaux des jardins en Côtes-d'Armor les 29 et 30 janvier 2022



Le Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA) organise et relaie le quatorzième comptage des oiseaux des jardins en Côtes-d'Armor les samedi 29 et dimanche 30 janvier 2022.

En partenariat avec Bretagne Vivante qui coordonne l'opération dans les autres départements bretons et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) qui coordonne l'opération au niveau national, cette opération de sciences participatives se veut à la fois un moment de sensibilisation et d'information sur les oiseaux les plus communs mais aussi un outil de connaissance sur l'évolution des populations de ces espèces qui connaissent, pour certaines, de dramatiques chutes d'effectifs ces dernières années. Chaque personne intéressée est invitée à participer de manière simple en téléchargeant le formulaire de comptage sur le site :

www.geoca.fr ou www.bretagne-vivante.org

puis en transmettant ses résultats par courrier ou par mail, ou encore plus simple, en les saisissant directement en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.bretagne-vivante-dev.org/coj/index.php>

Tout le monde peut y participer, même les plus jeunes, car il s'agit de recenser, en une heure, les oiseaux les plus communs de votre jardin. Si vous possédez une ou plusieurs mangeoires, la tâche sera d'autant plus aisée. Pour vous aider dans l'identification des espèces, une petite fiche descriptive est fournie en plus du formulaire et plusieurs adresses de sites web vous sont indiquées sur nos sites web pour affiner vos connaissances. Un poster des principales espèces de nos jardins est également téléchargeable sur notre site internet, ainsi qu'une petite revue à destination des enfants publiée par Bretagne-Vivante.

Venez donc nombreux découvrir et participer à cette opération. Un bilan du week-end sera transmis à chaque participant, notamment sur les sites web.

Tous les résultats des éditions précédentes sont disponibles et téléchargeables en ligne sur les mêmes sites.

Plus d'infos :

enquetes-geoca@orange.fr

GEOCA, 18C rue du sabot, 22 440 Ploufragan

02 96 60 83 75 - www.geoca.fr



Informations et boîte à outils sur :

www.bretagne-vivante.org/comptage-oiseaux-des-jardins



NAISSANCES *

Noms et Prénoms	Date	Ville
MAUFRAIS Gaspard	16 juillet 2021	SAINT-GRÉGOIRE
OLIVEIRA DIAS Mathis	04 septembre 2021	RENNES
LECRIOUX Emma	14 septembre 2021	SAINT-MALO
FEUDÉ Alice	26 septembre 2021	SAINT-GRÉGOIRE
MADRE Romy	29 septembre 2021	SAINT-MALO
LE JEUNE Matéo	14 octobre 2021	SAINT-GRÉGOIRE
CASTEL Mattia	16 octobre 2021	RENNES
LIMOUX Ethan	21 novembre 2021	RENNES
CORNILLÉ Axel	26 novembre 2021	SAINT-GRÉGOIRE
COURDIÉ Loänn	29 novembre 2021	RENNES

* les enfants dont les parents ont refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.

MARIAGES

Noms et Prénoms	Date
PICHON Jessica et BOUVET Aude	05-06-2021
ROUSSELLE Laurent et GENDREY Ludivine	10-07-2021
SIMONET Quentin et RACINE Lisa	17-07-2021
MUMCU Benjamin et LE MAT Vanessa	17-07-2021
JONES Kesleigh et DUPONT Charlotte	24-07-2021
DÉAN Edouard et PALACIOS Virginie	21-08-2021
DAVID Michel et CHAIR Catherine	11-09-2021
CHEVALIER Sébastien et BARBIER Anaïs	25-09-2021
GAULTIER Florian et GODERIS Marion	13-11-2021

DÉCÈS

Noms et Prénoms	Date	Ville
GAUDIN Denise, veuve DARTOIS	05-07-2021	PLOUASNE
MONNIER Kévin	22-08-2021	PLOUASNE
KERBIRIO Marcel	01-09-2021	DINAN
CORNILLÉ Hubert	15-10-2021	BECHEREL
RENAULT Philippe	08-11-2021	PLOUASNE
ALLAIRE André	17-11-2021	DINAN
PASDELOU Geneviève, veuve SICOT	21-11-2021	DINAN

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCEMBRE 2020 À MAI 2021

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
31-05-2021	02220821C0012	Lot des Mares	Construction habitation
09-06-2021	02220821C0013	Lot des Mares	Construction habitation
11-06-2021	02220821C0014	Lot des Mares	Construction habitation
11-06-2021	02220821C0015	Lot des Mares	Construction habitation
14-06-2021	02220821C0016	Rue des Mares	Construction habitation
02-07-2021	02220821C0017	Lot des Mares	Construction habitation
06-07-2021	02220821C0018	Lot des Mares	Construction habitation
10-07-2021	02220821C0019	Lot des Mares	Construction habitation
23-07-2021	02220821C0020	Le Bourg	Construction habitation
24-07-2021	02220821C0021	Lot des Mares	Construction habitation
26-07-2021	02220821C002	28 Bd de la Gare	Construction garage

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE (SUITE)

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
04-08-2021	02220821C0023	5 Lampouha	Extension habitation
05-08-2021	02220821C0024	4 bis Place de la Poste	Extension habitation
24-08-2021	02220821C0025	32 Lot des Aulnes	Construction habitation
13-09-2021	02220821C0026	Rue des Mares	Construction habitation
15-09-2021	02220821C0027	Usine Rophemel	Modernisation usine d'eau
18-09-2021	02220821C0028	6 Lot le Domaine	Construction garage
30-09-2021	02220821C0029	Place de l'Eglise	Extension Mairie
30-11-2021	02220821C0030	Le Bourg	Construction habitation
30-11-2021	02220821C0031	3 R de la Croix Blanche	Construction habitation

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉCEMBRE 2020 À MAI 2021

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
04-06-2021	02220821C0040	36 Le Bois Genilleul	Création véranda
09-06-2021	02220821C0041	11 La Robinerie	Construction studio jardin
11-06-2021	02220821C0042	Le Chalonge	Piscine
18-06-2021	02220821C0043	32 Le Val	Installation vélux
19-06-2021	02220821C0044	22 Rue de la Libération	Réfection muret
21-06-2021	02220821C0045	62 La Croix Frothin	Création véranda
26-06-2021	02220821C0046	11 La Ville Besnou	Réfection toiture, changt menuiseries
05-07-2021	02220821C0047	30 Rue de la Libération	Clôture et portail
16-07-2021	02220821C0048	2 Rue des Mares	Création et remplacement fenêtres
20-07-2021	02220821C0049	5 Place de l'Eglise	Changement de fenêtres
21-07-2021	02220821C0050	La Saudrais	Pose panneaux photovoltaïques
16-08-2021	02220821C0051	3 La Jannais	Changement portes et fenêtres
21-08-2021	02220821C0052	La Gautrais	Changement fenêtres
26-08-2021	02220821C0053	67 La Ville Michel	Pose panneaux photovoltaïques
02-09-2021	02220821C0054	Le Haut Aulnay	Ouverture d'une baie vitrée
04-09-2021	02220821C0055	La Ville Neuve	Changement menuiseries
06-09-2021	02220821C0056	Vallée de Leber	Abattage d'arbres
14-09-2021	02220821C0057	63 le Chauchix	Création fenêtres et rempl. clôture
14-09-2021	02220821C0058	3 bd de la Gare	Changt destination local en appart
23-09-2021	02220821C0059	11 bd de la Gare	Changement fenêtres
24-09-2021	02220821C0060	15 Traveneuc	Terrasse couverte
01-10-2021	02220821C0061	Le Pré de Balançon	Division de terrains
11-10-2021	02220821C0062	3 la Gautrais	Création vélux, réfection clôture
11-10-2021	02220821C0063	Les Naudières	Création fenêtres, réfection toiture
15-10-2021	02220821C0064	19 Launay Hellon	Clôture et portail
02-11-2021	02220821C0065	La Ville Deniel	Clôture et abris animaux
19-11-2021	02220821C0066	4 Passage du Calvaire	Changement menuiserie
20-11-2021	02220821C0067	34 Le Bois Genilleul	Rénovation habitation
30-11-2021	02220821C0068	89 La Saisonais	

Tarifs des locations des salles communales 2022

ESPACE DÉRIOLE	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

ÉLECTRICITÉ	
Grande salle	40 €
Petite salle	30 €
Deux salles	60 €
Cuisine en suppl.	20 €

Cuisine pour buffet froid (petite salle)	40 €
Couverts / personne	0,25 € l'unité
Chèque de réservation	150 €
Dépôt de garantie	1 000 €



SALLE DES FÊTES

Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0.20 € du kWh

SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur Réunions diverses	50 €
------------------------------------	------

SALLE OMNISPORTS

Événements divers	100 €
Électricité	50 €

BON À SAVOIR : Pour la deuxième journée, le tarif de la location des salles communales est à moitié prix !





École primaire publique de Plouasne

Nous avons effectué notre rentrée 2021-2022 avec le même protocole et la même organisation qu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021. La configuration de l'école nous permet effectivement de déterminer des lieux d'entrée selon les classes ce qui comme pour les zones dans la cour de récréation limite le brassage entre élèves de classes différentes.

Pendant quelques semaines avant les vacances de Toussaint, les élèves d'élémentaire ont pu enlever le masque en classe, mais dès le retour de novembre, nous sommes repassés en niveau 2 du protocole national (consultable sur education.gouv.fr).

Une baisse d'effectifs, en particulier à St Pern, a conduit l'Inspection Académique d'Ille et Vilaine à fermer une classe à St Pern. De ce fait au sein du RPI, l'école de St Pern n'a plus que 5 classes, alors que l'école de Plouasne a gardé ses 2 classes maternelles et ses 4 classes élémentaires.

Les élèves inscrits à Plouasne sont beaucoup plus nombreux que ceux inscrits à St Pern (165 contre 78). Comme les années précédentes, et malgré cette fermeture de classe à St Pern, nous essayons d'équilibrer au mieux dans nos répartitions. C'est pour cela que nous avons scolarisé à St Pern 11 plouasnais, élèves de grande section, alors que seulement 6 sont restés à Plouasne.

St Pern accueille toujours tous les CP et tous les CE1 des 2 communes, Plouasne tous les CM1 et tous les CM2 des

2 communes, les CE2 sont répartis entre les 2 écoles avec un CE2 simple niveau à Plouasne. 5 des 6 TPS de Plouasne seront accueillis en janvier, 1 en avril.

L'équipe pédagogique est restée stable, elle se présente ainsi cette année :

- CM2 : Bertrand POSNIC
- CM1B : Karen TANGUY remplacée tous les mardis par Ludovic PLESTAN
- CM1A : Vanessa POAC
- CE2 : Lucie FEUNTEUN
- Moyenne & Grande section : Myriam GEORGEAIS toujours secondée par Floriane LEDUC (Atsem)
- Petite section 1-2 & Moyenne section : Régine HENRY toujours secondée par Sylvie CHOLLET (Atsem) et remplacée les lundis (jours de décharge d'enseignement pour le travail de direction) par Ludovic PLESTAN

Lors du 1^{er} conseil d'école du RPI nous avons présenté les projets des 2 écoles avec des points communs et des spécificités liées au niveau des élèves, à la commune, aux équipes pédagogiques.

Le projet d'école découle directement du projet académique Bretagne Horizon 2025 dont les 3 enjeux rassemblent les principaux domaines d'action :

Plouasne	TPS/PS/MS	MS/GS				CE2	CM1 A	CM1 B	CM2
	6 + 13 + 6 24	17+5 22				22	20	20	24
St Pern	TPS/PS/MS/GS	GS / CP	CP	CE1	CE1 / CE2				
	2+ 5 + 10 + 5 22	13 + 7 20	24	24	9 + 10 19				

La liberté, en cultivant les sens des équités, L'égalité, en soutenant toutes les perspectives d'avenir(s), La fraternité, en partageant les belles expériences.

Pour notre projet nous avons choisi 3 enjeux collectifs déclinés à travers plusieurs objectifs pédagogiques :

Enjeu n° 1 : Améliorer le climat scolaire

- En développant l'entraide et la tolérance entre les élèves avec par exemple un travail sur le principe des messages clairs, l'élection de 2 délégués par classe à partir de la grande section et la mise en place d'un conseil d'élèves.
- En engageant les élèves dans leur environnement à travers par exemple un projet de végétalisation de la cour de récréation.



Enjeu n°2 : Construire les savoirs fondamentaux à travers les enjeux définis précédemment.

Enjeu n°3 : Labellisation Génération 2024 en engageant tous les élèves dans une pratique sportive quotidienne personnelle.

Ce début d'année a vu déjà la concrétisation de différentes actions : sortie cinéma à Dinan pour les CE2, les CM1 B et les maternelles, sortie d'automne dans la campagne alentour pour les petits (photo), participation de plusieurs classes au défi " mission lune " de l'académie de Rennes, participation de CE2, CM1 et CM2 volontaires à la cérémonie du 11 novembre...

Les élèves de CM1 A, participent à un projet danse en partenariat avec le kiosque de Dinan Agglomération.



Le projet a débuté fin septembre et se terminera fin janvier. Louis Barreau, chorégraphe, intervient à l'école avec Marion, danseuse de sa Compagnie et Annaïg, danseuse au kiosque de Dinan. Les élèves participeront en tout à 20 heures d'ateliers de pratique artistique.

La classe de CM1 B participe actuellement à des ateliers pour l'amélioration de la prise de parole en public, compétence qui est nécessaire tout au long de la scolarité. L'intervenante Mme Pouteau, pose les bases qui seront travaillées en classe par la suite. Ce travail pourrait permettre aux élèves de participer à un concours de lecture à haute voix à Bécherel.

Je tiens à remercier les parents qui s'investissent pour l'école :

- Les 8 parents élus représentants au conseil d'école et les parents ayant voté, le taux de participation cette année 63,36 % bien supérieur à celui de l'année précédente (54,38 %) montre l'intérêt que les parents ont pour l'école et ce qui s'y passe.
- Les parents membres de l'APE qui grâce à leurs actions financent les transports, les sorties et du matériel pour les classes, nous permettant de mener à bien de nombreux projets.
- Les parents qui donnent du temps pour accompagner les sorties...



Avec l'Inspection académique nous sommes déjà dans les prévisions pour la rentrée 2022. Je demande donc aux familles souhaitant scolariser à la rentrée prochaine (septembre 2022) un enfant né en 2019 ou avant, de passer faire l'inscription en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé.

Les élèves et l'équipe éducative de l'école publique présentent aux Plouasnaïses et Plouasnaïses leurs vœux pour l'année 2022.

Régine HENRY : directrice



École privée Saint Joseph

Nous avons démarré cette année scolaire 2021/2022 avec 44 élèves : 22 maternelles / CP et 22 CE / CM.



L'équipe éducative reste inchangée ; elle se compose de :

- Anne Sophie BONIN, enseignante en classe de CE et CM
- Nathalie LE TEXIER, enseignante en maternelle- CP, et chef d'établissement
- Albane LEJEUNE, aide maternelle.

Cette année...

Notre avons vécu plusieurs événements depuis le début de l'année scolaire :

- vendredi 3 septembre : sortie d'intégration à la Ferme du Monde de Carentoir (56)
- mardi 28 septembre : "Nettoyons la Nature" . Toute l'école s'est mobilisée.
- vendredi 1er octobre : célébration de rentrée . L'occasion de découvrir l'église de Plouasne, et de rencontrer le prêtre, le Père Mabundi.
- Le 6 octobre : sortie cinéma pour toutes les classes
- Lundi 18 octobre : sortie en forêt, à la découverte de l'automne
- Jeudi 11 novembre : de nombreux enfants et leur famille ont participé à cette commémoration qui rassemble toutes les générations. Pour cette occasion, les élèves de CE et CM avaient réalisé des panneaux aux couleurs tricolores, et tous, petits et grands, avaient répété « la Marseillaise ».

Nous préparons actuellement notre spectacle de Noël, programmé le 17 décembre.

Le thème

Nous avons retenu cette année le thème de la « rencontre avec les artistes » ; il sera le fil conducteur de nombreuses activités en arts visuels (productions et histoire de l'art). Notre première période a été consacrée au portrait, sous différentes formes. Pour cette période de fin d'année, nous abordons les formes et la géométrie dans l'art.

L'objectif est de sensibiliser nos élèves aux différentes

formes d'art, par la rencontre avec des artistes et leurs œuvres ; puis de les initier à certaines techniques en proposant des productions « à la manière de »



Du nouveau à l'école St Joseph :

■ Du matériel numérique pour chaque classe (vidéos projecteurs et tablettes)

Ce matériel, financé par l'Etat (70 %) et la municipalité de Plouasne (30 %), est en place depuis début octobre. De nouveaux outils qui seront des alliés incontournables dans les apprentissages. Nous avons inauguré ce matériel en présence de personnalités officielles, de familles et d'enfants le 22 octobre.

■ Un nouveau logo

présent sur les murs de l'école depuis la rentrée de septembre, ce logo sera l'identité visuelle de notre établissement dans le paysage local

Très bonne fin d'année à tous.
Nathalie LE TEXIER, directrice



Saviez-vous que...

... l'idée qui fait de Charlemagne l'inventeur de l'école en France, est une idée fausse ?

Cette affirmation trouve son origine dans une anecdote de Notker de Saint-Gall qui esquissait un Charlemagne visitant l'une des écoles de sa création, pour tester les connaissances des écoliers. Cependant, il est vrai que, conseillé par Alcuin, Charlemagne avait créé l'école du Palais à Aix-la-Chapelle. Dans cette école, les enseignements étaient structurés autour des sept arts libéraux : le quadrivium et le trivium. Le premier comprenait : arithmétique, géométrie, musique, astronomie. Le second regroupait la grammaire, la rhétorique et la dialectique.

En réalité, son capitulaire Admonitio generalis, promulgué le 23 mars 789, décide la restauration d'écoles monastiques ou épiscopales. Il faut savoir que la Gaule romanisée disposait d'écoles municipales. Il y avait les écoles primaires où les enseignements étaient dispensés par le magister. Quant aux écoles secondaires, les cours étaient donnés par le grammairien. Les écoles supérieures étaient sous la direction du rhéteur. Ce modèle romain fut perpétué dans les écoles presbytérales, monastiques ou épiscopales, où l'enseignement religieux avait été ajouté. Toutefois, ce modèle s'était développé principalement dans l'Espagne wisigothique, l'Irlande, l'Italie et l'Angleterre. Charlemagne avait donc fait appel aux maîtres de ces grands foyers d'études pour former un corps de fonctionnaires rigoureux et une élite aristocratique.

Sources :

Paul-Éric Blanrue, L'histoire dans tous ses états
Gérard Coulon, L'enfant en Gaule romaine
wikipedia.org



ASSOCIATION PLOUASNAISE DES BOUT'CHOUS

L'Association Plouasnaise des Bout'Chous a repris les espaces jeux. Nous faisons des activités chaque vendredi et cette année nous avons acheté un petit parcours de motricité. Les plus grands se plaisent à grimper. Pour Noël, Mr Romuald MESTRE a animé une séance chants de Noël et la séance s'est terminée avec la distribution de chocolats.

Meilleurs vœux à tous.



COMITÉ DES FETES

Fin juillet 2021, **les courses à pied** ont connu un bon succès auprès des jeunes mais plus mitigé auprès des aînés et notamment le trail de 25 kms qui s'est achevé sous une pluie battante.

La braderie a été une grande réussite tant au niveau des exposants plus nombreux mais aussi par le nombre d'acheteurs et visiteurs que le beau temps a aussi favorisé.

Vive 2022 !

Le Comité des Fêtes de Plouasne a prévu cette année les manifestations suivantes si les conditions sanitaires le permettent :

- **Samedi 23 avril** : repas et soirée dansante.
- **Samedi 30 juillet** : Fête de Plouasne avec les courses habituelles de 5 kms, 10 kms et le trail de 25 kms ainsi que les courses pour les jeunes. En soirée, repas moules frites et feux d'artifices.
- **Dimanche 16 octobre** aura lieu la traditionnelle braderie.

Pour l'organisation de ces manifestations, nous faisons appel à des bénévoles. Nous remercions ici, tous ceux qui ont participé.

Aussi, n'hésitez pas à vous manifester et à nous rejoindre dès maintenant auprès des membres du Comité des fêtes et de notre président Yannick Cocherie (Tel. 06 42 84 06 95).

Nous vous invitons nombreux à participer à nos manifestations conviviales.

Très bonne année à toutes et tous.

PLOUANAD EN SCÈNE

La troupe de théâtre de Plouasne "PLOUANAD EN SCÈNE" est ravie !

Nous sommes ravis de vous annoncer que nous sommes repartis cette année dans nos répétitions pour vous présenter début 2022 nos pièces de théâtre.

Deux pièces vous seront proposées :

- **"Allez les jaunes"** de Jean-Michel BESSON et Jacques THAREAU
- **"En avoir ou pas"** de Véronique LASSUS

Notez dans vos agendas, nous jouerons à l'espace DERIOLE à Plouasne :

- le samedi 8 et le dimanche 9 Janvier 2022,
- le 12 et 13 Février et le 19 et 20 Février.



PLOUASNE EN FOLIE

PLOUASNE EN FOLIE remercie tous ceux qui sont venus tenter l'expérience dans son Tunnel de l'Horreur à l'ancienne gare le dimanche 31 octobre pour Halloween et qui ont participé à l'événement, vous avez collaboré à son succès.

Un grand merci à vous tous pour votre patience, l'attente était longue avant de pouvoir pénétrer dans le tunnel, on n'aurait jamais imaginé avoir autant de visiteurs et nous en sommes tous vraiment heureux. Les préparatifs ont été intenses ! Et nous espérons que le résultat aura plu !

N'hésitez pas à partager notre page Facebook afin de nous faire connaître.

#plouasneenfolie

Encore MERCI à vous tous !

Un énorme remerciement également aux acteurs et bénévoles qui se sont greffés à nous tout au long de la semaine de préparation et pendant cette journée pour leur participation ils ont eux aussi permis de rendre l'animation grandiose !

On vous attend en Décembre dans le bourg pour fêter un "Noël au Pôle Nord"!

Et à l'an prochain pour Halloween.



CERCLE CULTUREL RANCE LINON

L'assemblée générale du Cercle Culturel Rance Linon s'est tenue samedi 13 novembre à Plouasne.

■ L'année 2020 a été marquée par l'édition du livre « Dinan un amour de ville » riche de ses 800 photos et de documents inédits. Il a été écrit et illustré par Christian Martin, notre président d'honneur.

■ Nous avons également édité « Le Chamillard » n°51 et travaillons sur le prochain numéro.

Nos Projets

■ Parmi nos projets, il y a celui de poursuivre notre collaboration avec le club de l'astronomie pour le projet du « Parcours solaire » pour lequel la meilleure implantation

technique et logistique se situe à Evran, là où a été signé le traité d'Evran en 1363.

Le point de départ de ce parcours se situe entre la salle des fêtes et la base de loisirs de Bétineuc à la jonction de la D78 et l'accès à l'écluse de la Roche : Cf Chamillard n°51 (p 33 à 35) consultable à la bibliothèque de Plouasne.

■ Nous avons également programmé une sortie culturelle locale, le samedi 23 avril 2022, avec un guide pour chaque lieu (Château de Hac et parc du Château de Caradeuc), un conteur gallo animera le déjeuner.

Notre secrétaire Paule Fixot et le trésorier Rémy Fixot se sont retirés du bureau, nous les remercions pour leur dévouement assuré pendant de nombreuses années. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents.



Si vous avez des informations ou documents sur les chants anciens, les voies romaines ou chemins creux, ou sur la villa gallo-romaine du Quiou, si vous acceptez de les partager, ils paraîtront dans le Chamillard.

La Présidente, Laurence Peigné
Tél. 0631244369



GYM POUR ADULTES

Notre saison sportive a repris le 13 septembre. Les séances sont animées par une éducatrice diplômée d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif et au Sport Santé Bien Être.

Vous pouvez venir découvrir cette activité :

- le lundi de 19 h à 20 h à la salle Omnisports (gym d'entretien)
- le mercredi de 10 h 45 à 11 h 45 à la salle polyvalente (gym douce et adaptée)

2 séances découvertes sont offertes.

Venez pratiquer une activité, elle vous permettra de sortir et de vous maintenir en forme, rencontrer d'autres personnes, bouger pour conserver sa vitalité.

sportpourtous.plouasne@gmail.com

Le bureau vous adresse ses Voeux de bonne et heureuse année, joie, santé, bonheur à tous pour 2022.

UTILISONS NOS MAINS

Nous étions toutes très contentes se retrouver en septembre, quand nous avons pu reprendre nos ateliers dans la salle derrière la Mairie.

Bien sûr, nous avons continué à coudre chez nous pendant le confinement, mais la convivialité et l'échange des idées entre nous, nous manquaient !

Depuis la rentrée, au même temps de commencer de nouveaux projets en patchwork, comme dans les années précédentes nous avons confectionné des coussins de cœur, conçus pour soulager des femmes qui ont eu le cancer du sein.

Parmi d'autres projets, les enfants de l'Association ont cousu leurs propres masques pour Halloween en forme de potimarron ou de tête de squelette ! Cette année nous avons quelques places libres pour enfants, et si cela pourrait être d'intérêt pour un enfant que vous connaissez, n'hésitez pas à nous contacter. L'adresse email est sur la liste des Associations de Plouasne.

Malheureusement, encore une fois, à cause des restrictions sanitaires Covid, nous avons dû annuler notre exposition bi-annuelle, mais nous espérons qu'elle sera possible en octobre 2022. Entre-temps, nous préparons notre stand pour le marché de Noël de Plouasne.



ETYOPE ZUMBA PLOUASNE

Après une année plus que chaotique, les cours de zumba ont repris chaque jeudi de 19h15 à 20h15 à la salle municipale dans une excellente ambiance. Il est toujours possible de venir nous rejoindre.

Contacts :

Sylvie 02 99 09 50 47

Magali 06 03 52 04 51



LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR

En ce qui concerne la vie du Club de la Bonne Humeur, ce dernier fait appel à tous les retraités pour venir nous rejoindre les mardis après-midi à partir de 14h, à la salle Polyvalente (sous la Mairie), afin de participer aux différentes activités entièrement gratuites. C'est une belle occasion de prendre contact et faire des rencontres.

Le Club vous en remercie
Le Président



ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS

Mme BOUCHET Christine
Lot. du Hil - PLOUASNE
06 67 09 17 59

ACAS

Mme BOUCHET Christine
Lot du Hil - PLOUASNE
06 67 09 17 59

AMICALE DES POMPIERS

M. LUCAS Patrice
06 70 79 82 60
patrice.lucas22@wanadoo.fr

APE ÉCOLE PUBLIQUE

Mme COULOMBEL Ludivine
24, Lot des Aulnes
22830 PLOUASNE

APEL ÉCOLE PRIVÉE

Mr REHAULT Samuel
1, La Rue - PLOUASNE
02 96 86 40 81

ASSO LES BOUT'CHOUS

Mme LAUNAY Evelyne
19 Lot. du Hill - PLOUASNE
02 96 86 41 19

ASSO SAINT JOSEPH

M Michel PETITPAS
02 96 86 47 56

BIBLIOTHEQUE

Mme GESFEROIS Corinne
La Gautrais - PLOUASNE
bm.plouasne@orange.fr

CERCLE CULTUREL RANCE LINON

Mme PEIGNÉ Laurence
Le Prêl - PLOUASNE
06 31 24 43 69
peignelf@orange.fr

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Mr MERLET Jean-Baptiste
Lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 56 38 56 83 / 06 19 96 68 28

COMITÉ DES FETES

Mr COCHERIE Yannick
11, rue François Letellier
PLOUASNE
02 96 86 43 01

C.R.C. CRÉATION RENCONTRE COMMUNICATION

Mme MOMEUX Joëlle
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 86 42 88

DOJO PAYS DE PLOUASNE

Mme Laurence BAZY
Salle des Fêtes
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 25 87 13 96
yves.bazy@hotmail.fr

ÉCOLE DE PISTE VÉLO

Mr BRADSHAW Ian
Le Clos Collet
35360 MÉDRÉAC
02 99 07 30 84 / 06 63 20 39 54

EVY'DANSE

Mme AUBEY Céline
Lot des Ferrières - PLOUASNE
06 65 61 86 65

FNACA

Mr GLÉMÉE Jean
Berbossou - PLOUASNE
02 96 83 45 70

FOYER SOCIO EDUCATIF

Collège la Gautrais - PLOUASNE

GAULE PLOUASNAISE

Mr ROUAULT Louis
La Gautrais - PLOUASNE
02 96 86 46 36

GYMNASTIQUE ADULTES

Mme RAMARD Huguette
La Bourdelais - PLOUASNE
02 96 86 46 48
sportpourtous.plouasne@gmail.com

HATHA YOGA

Mme HARDY Véronique
06 87 74 11 59
www.rennes-yoga.net

LA PLOUASNAISE DART'S

Mr PINSON Christophe
Bar « Le Refuge »
Place de l'Église - PLOUASNE
02 96 86 49 02

LES FOURMIS SOLI'TERRE

Protection
de l'environnement
en milieu rural
06.61.68.77.70.
lesfourmissoliterre@gmail.com
facebook : les fourmis soli'terre
www.lesfourmissoliterre.fr

MOTO CLUB DINANNAIS

Mr BLAIS Michel
4, rue de la Cornette
22250 LANRELAS
02 96 27 36 92 / 06 81 65 89 85

OGEC

Mme LE QUELLEC Jeannie
06 09 21 07 27

PIERRES VIVES

Mairie - LE QUIOU

PLOUASNE EN FOLIE

M. Alain GALLAIS
Mme Nathalie ALIX
06 72 37 85 32
sauzet.nathalie@orange.fr

PLOUANAD EN SCÈNE

Mr AUBRY Robert
14 lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 96 86 45 11

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Mr BUSNEL Christian
06 81 17 73 44

TEAM SENSAS RANCE NEAL

Mr RUHAULT Pierrick
Le Plessis Au Gat
22830 PLOUASNE
02.96.86.47.81.
ruault.pierrick@wanadoo.fr

TENNIS CLUB D'ÉVRAN

tennis.club.evrans@gmail.com

THÉÂTRE POUR ENFANTS

Cie à Corps Perdus
Marion PETITJEAN
Le Prêl - PLOUASNE
06.83.09.83.65.
cieacorpssperdus@gmail.com

US PLOUASNE SAINT-JUVAT

Mr BAZY Yves
La Ville es Neveu - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 22 40 23 39
Mr RAMARD Olivier
06 61 32 66 39

UTILISONS NOS MAINS

Mme PEARCE Karen
Lantran - PLOUASNE
02 96 86 45 55
revolution_1789@hotmail.co.uk

ZUMBA

Association Etyope
Sylvie : 02 99 09 50 47
Magali : 06 03 52 04 51

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le bien vivre ensemble n'est pas un fait acquis mais relève du bon sens et du respect de quelques règles de vie en collectivité. La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de chacun, n'en déplaise à celles et ceux qui s'étonnent que nous mettions tout en œuvre, pour faire respecter les droits auxquels nous prétendons tous : la tranquillité, la sécurité et l'hygiène publique dans notre ville commune.

Cette qualité de vie n'est pas seulement due aux équipements et services municipaux, mais aussi et surtout aux rapports humains basés sur la reconnaissance sociale, le respect des différences et le respect du domaine public, de l'environnement dans lequel on vit : il s'agit de l'attitude portée aux lieux publics, aux commerçants, à ses voisins ou encore son attitude en voiture.

Les incivilités individuelles ne doivent plus gâcher le quotidien des Plouasnais. La collectivité a un rôle incontournable pour faire respecter ces règles de civisme.

Afin d'éviter les tensions et de conserver la douceur de vie que nous offre notre commune, vous trouverez, ci-dessous, les principales règles à suivre qui participent à préserver les bonnes relations entre voisins mais aussi entre les citoyens et la collectivité. Il est primordial pour chacun d'entre nous de nous impliquer dans le « mieux vivre ensemble sur le territoire communal ». Et rappelons que nous sommes toujours les voisins de nos voisins.

LA CIRCULATION

La circulation dans la commune doit tenir compte de la présence des enfants qui jouent et se déplacent à vélo, rollers, trottinette... Pensez à eux, levez le pied !



LE STATIONNEMENT

Il doit respecter le code de la route, sur la voie publique, merci de vous stationner uniquement sur les emplacements matérialisés et respecter les trottoirs exclusivement réservés aux piétons. Les habitants ne sont pas prioritaires des emplacements de stationnement sur la voie publique (y compris devant leur domicile). Merci de votre vigilance à ne pas gêner le passage des engins agricoles.

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00



NOS AMIS LES ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux, en particulier des chiens (y compris en chenil) sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ZONES DE TRI SELECTIF :

7 conteneurs sont à votre disposition ne laissez à proximité des conteneurs ni ordures ménagères, ni matériaux destinés à la déchetterie. Il est rappelé que les dépôts d'ordures ménagères, même enfermées dans des sacs, effectués notamment aux abords des points propretés (conteneurs) constituent des abandons sauvages de déchets sur la voie publique (ou dans ses dépendances) et donc des infractions sanctionnées par la loi pénale.



Bien vivre à Plouasne dépend du comportement citoyen de ses habitants. Aujourd'hui nous comptons sur la compréhension et le civisme de chacun d'entre vous afin que l'information soit diffusée et rendre notre commune agréable à vivre et attrayante.

L'Annuaire Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

mairie.plouasne@wanadoo.fr

Tél. 02.96.86.48.19

ENTRETIEN EXTÉRIEUR

■ **B.S.E.M.**
M. Yoann MAINGUY
Vente de bois de chauffage, abattage, Aménagement espace vert, entretien
66, La Laubaudais
yoannmainguy2@gmail.com
06 70 92 32 01

■ **LES JARDINS DE LA BIOSPHERE**
BAZY Vincent
Conception, création, entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02.96.87.56.54

■ **TERRATERRE PÉPINIÈRE**
M STEPHAN
Vente de vivaces, plantes, légumes
27, La Buffrais
06.76.82.60.10

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ **CETRI**
MALLE Christophe
Électricité industrielle et Tertiaire
11, La Vairie
06.63.60.32.66
Fax 02.96.83.44.74

■ **DEGAUCHY ROMAIN**
Plomberie, chauffage, dépannage
Le Haut Thieubry
06.61.68.71.74

■ **GUEROC PIERRICK**
Électricien
19, Lantran
02.96.83.48.26

■ **MARCELLE BENOÎT**
Électricien, plomberie
17 Rue B. Duguesclin
02.96.86.48.08

■ **VILANON SERVICES**
Électricité et travaux menuiseries
Place de la Poste
02.96.86.40.51

■ **TIPPING STÉPHEN**
Plombier - Chauffagiste
8, Launay Hellon
02.96.86.49.51

PEINTURE DÉCORATION

■ **ARMOR HABITAT**
MULOT Didier
Vente en gros et aux particuliers, Peintures Enduits - Béton Ciré
14 ZA de la Gare
22830 PLOUASNE
02.96.87.13.62

■ **ATELIER ARECADRE**
PELLE Christine
Fournitures encadrements, cadres
14, Launay Cramoux
02.96.86.40.30

■ **BROUCK TONY**
Peinture intérieur extérieur, décoration
Rue de la Croix Blanche
06.62.65.13.86

■ **GESLIN PATRICK**
Peintre
9, La Ville Oger
02.96.86.44.98

GARAGISTE

■ **SARL GARAGE REDOT**
15 Bd de la Gare
02.96.86.48.15
06.43.57.94.08

■ **EI - LA BRIE**
Maintenance des Matériels agricoles, poids-lourd, auto
ZA Plouasne
06.32.58.20.97
nicolas.pavageau@free.fr

MAÇONNERIE

■ **DAUGAN JEAN-YVES**
Maçonnerie
11 Rue de la Libération
02.96.86.48.40

■ **L2C CONSTRUCTION**
Maçonnerie neuf rénovation et travaux
9 ter, Rue B. Duguesclin
06.63.57.76.79

■ **ROBIN RÉNOVATION**
Travaux de rénovation, agrandissements, pierres, murs de clôture, puits, ouvertures
15, La Rodais
06.73.55.32.27
gr.renovation22@gmail.com

MENUISERIE

■ **AMENUISERIE**
Alexis MARTIN
Menuiserie
Le Vauruffier
06.63.23.52.25

■ **ART ET BOIS**
Menuiserie d'agencement et ébénisterie
19, Callouët
02.96.86.42.01
06.01.64.48.61

■ **GOUGH PAUL**
Rénovation, menuiserie, couverture
4, Carros
02.96.86.46.18

■ **MARTIN ETS**
Menuiserie pvc, bois, alu
16, Le Val
02.96.83.40.20

■ **PM Aéro Sablage**
TULOUP Pierre-Marie
Sablage Aérogommage
Peinture Décapage
pmaerosablage@hotmail.com
07.86.10.46.40

■ **T.R.A.**
TONNELIER Pierrick
Travaux rénovation, aménagement
12, La Villaise
02.96.86.42.80

ENTRETIEN BÂTIMENTS

■ **CZ YA SAS**
Couverture, zinguerie, Démoussage, Ramonage, pose de vélux
L'Aulnal - 35580 Lassy
czya@laposte.net
06.13.35.10.71
06.66.06.57.46

■ **ECO NET**
JAFFRE Dominique
Traitement toitures et façades, ramonage
Nettoyage panneaux solaires, surfaces vitrées
www.eco-net.fr
06.50.91.87.97

■ **PB COUVERTURE CHARPENTE - ZINGUERIE**
2 bis rue Ratel - TINTENIAC
02.99.68.19.12
06.86.96.08.36



■ **HULL SIMON**
Entreprise Bâtiment
 11, L'Eclache
02.96.86.48.22

PÔLE SANTÉ RUE BERTRAND DUGUESCLIN

■ **CHIRURGIEN DENTISTE**
 BUNETEL Pierre-Axel
 GUILLOU-COJAN Sylvie
 HAMON Anaïs
 TREGUIER Laure
02.96.86.48.76

■ **DIÉTÉTICIENNE**
 DUGUE Mathilde
07.68.31.68.25

■ **HYPNOSE**
Hypnose ericksonienne
 DESBLÉS Véronique
06.61.11.33.79

■ **INFIRMIERS**
 COROUGE - BUREL - ROULETTE
02.96.86.43.62

■ **MÉDECINS**
 GUIOMAR Bruno
 SOURD Jean-Philippe
 4 Rue de Néel
02.96.86.48.17

■ **PÉDICURE PODOLOGUE**
 FALQUERHO Mathieu
02.96.27.43.04

■ **PHARMACIE**
 SALMON & LE POLODEC
02.96.86.48.78

■ **PSYCHOLOGUE**
 MAILLARD Stéphanie
06.13.47.58.93

ALIMENTATION

■ **BOULANGERIE LEMOINE**
 Rue François Letellier
02.96.86.45.80

■ **MARIE-JEANNE LEGAL**
Produits locaux détail ou coffrets
 mariejeanne.legal@gmail.com
07.61.47.49.62

■ **SUPERMARCHÉ DIAGONAL**
Alimentation
 Rue B. Duguesclin
02.96.39.49.46

BAR RESTAURANT TRAITEUR

■ **HAPPY DAYS**
Tabac, Presse, Française des jeux
 12 Bd de la Gare
06.64.34.67.07
02.96.86.47.98

■ **LA GALETTE PLOUASNAISE**
Galettes
 9 Bd de la Gare
02.96.86.40.25

■ **LE BISTROT PLOUASNAIS**
Restaurant
 2 place de la Poste
09.54.31.16.49

■ **LE REFUGE**
Bar, snack, résultat sportif
 5 Place de l'Église
02.96.86.49.02

■ **MICHEL KARINE**
Traiteur
 14, L'Échassier
02.96.86.42.06

■ **SOS TRAITEUR PAPA D'JO**
Traiteur spécialités Antilles, Réunion, Afrique
 8, La Saudrais
06.28.50.20.30
06.23.78.67.46

COIFFURE

■ **LM COIFFER A DOMIC'HIL**
 LATOUCHE Murielle
Coiffure à domicile
 31, Le Hil
06.29.51.02.62

■ **L'INSTANT ZEN**
 LUCAS Maryline
Coiffure mixte
 Pôle Commercial
02.96.86.48.27

GÎTES CHAMBRES D'HÔTES

■ **DESBOIS DANIEL & REBECCA**
Chambres d'hôtes
 2, Le Val
02.96.86.61.22

■ **GALLEE BERTRAND**
Gîte avec piscine
 5, Landeneuc
02.96.86.42.10

■ **GÎTES CANINS KI-MOR**
Gîte avec piscine
 24, La Villaise
 gites.ki.mor@gmail.com
06.22.39.76.04

■ **LE PROM'NOUS**
Gîte de France 3 épis
 6, Le Haut Aulnay
02.96.86.43.09

■ **MALLE CHRISTOPHE**
Gîte de France 3 épis
 15, La Vairie
06.76.92.08.33

■ **PEIGNE FRANCIS**
Gîte de France 3 épis
 1, Le Prél
02.96.86.46.23

MULTIMÉDIA MUSIQUE

■ **AGENCE SBH**
Sonorisation, éclairage
 4, Les Champs Ferron
02.96.83.45.69

■ **CHESNE STÉPHANE**
Infographe
 17, La Ville Hue
06.65.51.10.24

■ **HCH MUSIK**
Animations, sonorisations
 Lotissement du Hil
 hchbreizh@gmail.com
06.86.91.41.74

■ **MIHAELA MURARIU**
Peintre - Graphiste
06.61.88.63.77
 info@murariu.com

■ **SMARTONE MUSIC**
Cours à domicile (piano, guitare, batterie) - garde d'enfants - éveil musical
 26 Lot les Aulnes
 www.smartone-music.fr
06.82.63.44.83

■ **TLP PRODUCTIONS**
Production audiovisuelle - réalisation audio et vidéo
 Anthony RIGOLLÉ
 21 rue de la libération
06 95 16 97 34

MATÉRIEL AGRICOLE

■ **EUREDEN**
COOP DE BROONS
Coopérative agricole
 24, ZA de la Gare
02.96.86.46.15

■ **CUMA DE PLOUASNE**
Matériel agricole
 10, ZA de la Gare
02.96.86.42.99

■ **VEGAM**
Coopérative agricole
 2, ZA de la Gare
02.96.86.48.23

ARTISANS CRÉATEURS

■ **NATHALIE MARTIN - CARMANS**
Créations vêtements et accessoires
 Monnathrapecoeur@gmail.com
06.20.87.75.13

■ **TOILE DE SOI**
 LÉBOIS Sylvie
Confection en soie, foulards, blousons, vestes pour femmes
 toiledesoi@gmail.com
 19, La Vairie
06.72.58.06.79

ACTIVITES DIVERSES

■ **A2B**
Assainissement, fosses septique, vidange
 29, rue de la Libération
02 96 80 50 65

■ **B.H.R.**
Béton, béton armé et précontraint
 Le Vauriffier
02.96.86.43.61

■ **CARRIÈRES VAURIFFIER**
 1, Le Vauriffier
02.96.86.48.13

■ **CARTON PLEIN**
Organisation de Loto
 La Vairie
06.03.95.34.98

■ **COSTARD JEAN-YVES**
consultant international ingénieur agro-halieu
 La Pierre
 jy.costard@sfr.fr
06.29.14.18.27

■ **GROUPEMENT OUEST**
 BOULANGER Dominique
Achat libre
 3, La Noé
02.96.83.45.74

■ **GUSTO VINUM**
 Elisabeth BORDEAU
œnologie, conseil et animation
 2, rue de la Croix Blanche
 www.gustovinum.com
07.67.58.54.67

■ **ILLICO TEXTO**
 CLOUARD Kristelle
Télésecrétariat, travaux bureautiques divers
 26 Lot. Les Aulnes
 www.illico-texto.com
06.72.45.61.25

■ **KR CALL**
 ROBIN Karine
Permanence téléphonique professions médicales & juridiques
 15, La Rodais
09.70.20.11.80

■ **LA CHAUMIÈRE AUX POILUS**
Garde et Transport d'Animaux, surveillance équipés au champ
06.84.84.77.49

■ **LAGUILLIEZ JULIE**
Créations d'arbres à chats sur mesure
 monarbre-a-chat-original.com
06.86.36.32.63

■ **LE GAL MARIE-JEANNE**
Conseillère H²O
 mariejeanne.legal@gmail.com
07.61.47.49.62

■ **MAGAR CATHERINE**
Traductrice indépendante (allemand, anglais)
 35, Rénéal
02.96.86.48.05

■ **MERCIER CARINE**
VDI parfums exhalessence Parfums de Grasses
 18, Lot les Aulnes
06 24 23 39 08

■ **PESSIN VALÉRIE**
Praticienne eft - Technique de libération émotionnelle
 3, résidence la Fontaine St Jacques
06.22.41.59.85

■ **TEAM-PLANNING.COM**
 REBECCHI Robert
Planification des ressources humaines et matérielles en ligne
 34, rue Rénéal
 www.team-planning.com
06.52.05.11.45

■ **TONNELIER DANIELÈ**
Elevage des Renards d'Orient
 desrenardsdoriant@laposte.net
 12, La Vilaise
06.50.57.27.95

■ **VOLTAIRE ET DAGOBERT**
LE GRILL Thiphaine
Atelier de tapisserie d'ameublement et décoration
 La Buffrais
06.67.88.83.13



LES NUMÉROS UTILES

URGENCES 24H/24

SAMU	15
Sapeurs-pompiers	18 ou 112
Police-secours	17
Gendarmerie (Dinan)	02 96 87 74 00
N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes	114
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Pharmacies de garde	32 37 servigardes.fr
Samu Social	115
Hôpital René Pléven (Dinan)	02 96 85 72 85
Polyclinique de la Rance (Dinan)	02 96 85 85 85

SERVICES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

Cabinet Médical	02 96 86 48 17
Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire – Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie – Pôle Santé	02 96 86 48 78
Pédicure - Podologue – Pôle Santé	02 96 27 43 04
Hypnose Thérapeutique – Pôle Santé	06 61 11 33 79
Psychologue – Pôle Santé	06 13 47 58 93
Ambulance Bôcher à Bécherel	02 99 66 80 60
Act'Ambulance à Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18
Vétérinaire - Evran	02 96 27 44 67
Vétérinaire - Bécherel	02 99 66 81 11

DÉPANNAGE

Electricité ENEDIS	09 72 67 50 22
Urgence sécurité gaz GRDF	0 800 47 33 33
Téléphone Orange	3900 assistance.orange.fr suivi-des-incidents.orange.fr

AUTRES SERVICES

Dinan Agglomération - Accueil	02 96 87 14 14
Dinan Agglomération Déchets (Contenrs et Déchetteries)	02 96 87 72 72
Eaux de Dinan – Eau potable	09 69 32 95 10
Eaux de Dinan – Assainissement	02 96 87 96 09 24h/24
URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie	02 96 86 48 19 mairie.plouasne@wanadoo.fr
France Services (Aide aux Démarches Administratives)	06 65 42 66 44
Ecole Primaire Publique	02 96 86 48 44
Ecole Primaire St Joseph	02 96 86 46 54
Cantine Ecole Primaire	02 96 86 48 56
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Bibliothèque	02 96 86 44 59
Presbytère d'Evran	02 96 27 40 32